

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

102^e année – N° 2
Février 1989

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITES

Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne : Maurice 45

REUNIONS DE L'OMPI

Comité d'experts pour la préparation de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Genève, 28 novembre – 2 décembre 1988) 46

Evolution en 1988 des travaux relatifs au projet de traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés 47

ETUDES

Les conflits de lois en matière de contrats de droit d'auteur : vers une harmonisation des analyses, par *Paul Edward Geller* 49

CORRESPONDANCE

Lettre du Pérou, par *Gustavo León y León Durán* 74

CALENDRIER DES REUNIONS 80

LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS (ENCARTS)

Note de l'éditeur

ESPAGNE

Loi organique n° 6 (du 11 novembre 1987) Texte 2-01

Décret royal n° 395 (du 25 avril 1988) Texte 3-01

Décret royal n° 396 (du 25 avril 1988) Texte 4-01

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Loi n° 100-568 (du 31 octobre 1988) Texte 3-01

ROYAUME-UNI

Deuxième ordonnance modificative de 1988 sur le droit d'auteur (conventions internationales) (n° 1307, du 26 juillet 1988) Texte 1-08

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Notifications relatives aux traités

Convention de Berne

Nouveau membre de l'Union de Berne

MAURICE

Le Gouvernement de Maurice a déposé le 9 février 1989 son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec la déclaration selon laquelle il invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe de ladite convention ainsi révisée.

Ledit instrument d'adhésion contient également la déclaration suivante : "En application de l'article 33.2) de la Convention de Berne ainsi révisée, le Gouvernement de Maurice déclare qu'il ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de cette convention".

La Convention de Berne révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 2 octobre 1979 entrera en

vigueur, à l'égard de Maurice, le 10 mai 1989. A cette date, Maurice deviendra le 82^e membre de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne).

Conformément à l'article I.2)b) de l'Annexe de ladite convention ainsi révisée, la déclaration du Gouvernement de Maurice invoquant le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe restera valable jusqu'à l'expiration de la période décennale en cours, soit jusqu'au 10 octobre 1994.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Berne, Maurice sera rangée dans la classe VII.

Notification Berne n° 123, du 10 février 1989.

Réunions de l'OMPI

Comité d'experts pour la préparation de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles

(Genève, 28 novembre - 2 décembre 1988)

NOTE*

Convoqué par le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Comité d'experts pour la préparation de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (ci-après dénommé "comité d'experts") s'est réuni à Genève du 28 novembre au 2 décembre 1988.

Les 30 Etats suivants ont été représentés à la réunion du comité d'experts : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Bulgarie, Canada, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Madagascar, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Zaïre. L'Afghanistan a été représenté par un observateur. Les représentants d'une organisation intergouvernementale et de neuf organisations internationales non gouvernementales ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document du directeur général contenant un projet de traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles et un projet de règlement d'exécution de ce traité, tous deux accompagnés de notes explicatives. Le comité d'experts a aussi examiné le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique qui sera convoquée en 1989 pour l'adoption du traité et du règlement d'exécution.

Lors du débat général, la grande majorité des délégations et des représentants d'organisations internationales non gouvernementales se sont déclarés très intéressés par la création du registre international des oeuvres audiovisuelles envisagé à l'OMPI et l'ont appuyée pleinement, même si cer-

tains ont évoqué des points de détail sur lesquels ils souhaitaient formuler des observations. On a indiqué que ce registre constituerait une source d'information utile, qu'il renforcerait la sécurité des transactions portant sur les droits relatifs aux oeuvres audiovisuelles dans le monde entier et qu'il aiderait à lutter contre le piratage de ces oeuvres.

Le comité d'experts a ensuite examiné en détail le projet de traité et le projet de règlement d'exécution, auxquels il a décidé d'apporter certaines modifications.

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Etats

Algérie : S. Abada. **Allemagne (République fédérale d')** : M. Möller; W. Milzow. **Autriche** : A. Längle; T.M. Baier; T. Wallentin. **Bulgarie** : M. Popov. **Canada** : J. Gero. **Danemark** : J. Nørup-Nielsen. **Egypte** : M. Chafie; G.A. Maabad; N. Gabr. **Equateur** : R. Rivadeneira. **Espagne** : T. Garcia Rodriguez. **Etats-Unis d'Amérique** : H.J. Winter; M. Peters; D.R. Patterson; J. Richardson. **France** : J.-D. Levitte; G. Valter; R. Lecat; J.-C. Benoist; H. Ladsous. **Grèce** : A. Cambitsis. **Hongrie** : P. Gyertyánfy. **Inde** : M.T. Vaidya; A. Malhotra. **Italie** : G. Aversa; M. Fabiani; M. Ferrara-Santamaria. **Japon** : M. Kitani. **Madagascar** : M.-F. Narove. **Mexique** : A. Fuchs. **Norvège** : J. Holland; J.S. Gulbrandsen. **Pologne** : T. Drozdowska. **Portugal** : J.A. Lourenço. **République de Corée** : Hee-Chang Yoon; Tae-Chang Choi. **République démocratique allemande** : H. Krökel. **République populaire démocratique de Corée** : Dok Hun Park; Chol Su Kim. **Royaume-Uni** : C.B. Lambert; D. Irving; S. Mann. **Suisse** : R. Grossenbacher; Thu-Lang Tran-Thi; D. du Pasquier. **Tchécoslovaquie** : M. Novotný. **Tunisie** : H. Tebourbi. **Turquie** : A. Algan. **Zaïre** : N.M. Mantuba.

II. Observateurs

Afghanistan : A.M. Shoogufan; M.Q. Amed.

III. Organisations intergouvernementales

Commission des Communautés européennes (CCE) : R. Martin.

* Etablie par le Bureau international.

IV. Organisations internationales non gouvernementales

Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (AGICOA) : H.A. Warnier; L.R.E. Cattaneo; M. Chrusciel. Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM) : N. Ndiaye. Chambre de commerce internationale (CCI) : J.M.W. Buraas. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : N. Ndiaye. Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD) : G. Grégoire. Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) : A. Brisson; A. Chauveau; L. Brennan; R. Ladouceur; J. Rosenfield. Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) : E. Orf; E. Thompson. Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (ISETU/FIET) : J.W. Wilson. Union européenne de radio-diffusion (UER) : M. Burnett.

V. Bureau

Président : P. Gyertyánfy (Hongrie). Vice-présidents : G. Aversa (Italie); M.T. Vaidya (Inde). Secrétaire : M. Ficsor (OMPI).

VI. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch (*Directeur général*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); H. Olsson (*Directeur, Département du droit d'auteur et de l'information*); M. Ficsor (*Directeur, Division juridique du droit d'auteur*); P. Masouyé (*Juriste, Division juridique du droit d'auteur*).

Evolution en 1988 des travaux relatifs au projet de traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés

NOTE*

Suite à l'examen d'un projet de traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (ci-après dénommé "projet de traité") lors de trois sessions d'un comité d'experts tenues respectivement en novembre 1985, juin 1986 et avril 1987¹, l'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Paris ont arrêté, le 30 septembre 1987, un programme de travail concernant ce projet.

En application de ce programme, le Bureau international a tenu en janvier 1988, avant l'élaboration de sept études et analyses traitant de questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés et pour participer à cette élaboration, des consultations avec des experts de pays en développement. Il a ensuite établi les sept études et analyses (documents IPIC/S/1 à 7) intitulées respectivement :

- Démarche *sui generis*,
- Définitions,
- Objet de la protection : conditions de protection,
- Traitement national,
- Portée de la protection,
- Formalités,
- Durée de la protection.

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour les notes relatives aux première, deuxième et troisième sessions du comité d'experts, voir *La Propriété industrielle*, 1986, p. 112 et 409, et 1987, p. 310.

Ces sept études et analyses ont été communiquées aux Etats membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris pour observations (la version anglaise en février 1988, les versions française et espagnole en mars de la même année).

Une Réunion consultative d'experts de pays en développement sur les circuits intégrés s'est ensuite tenue à Genève, du 24 au 27 mai 1988, pour examiner et évaluer les commentaires reçus des gouvernements au sujet des sept études et analyses.

La réunion consultative mentionnée au paragraphe précédent a été suivie d'une Réunion d'évaluation de l'état d'avancement des travaux préparatoires à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés, tenue à Genève du 30 mai au 1^{er} juin 1988. Quarante-cinq Etats ainsi que la Commission des Communautés européennes ont été représentés à cette réunion d'évaluation.

A la fin de ses travaux, la réunion d'évaluation a adopté une décision dans laquelle, notamment, elle pria le Bureau international d'établir pour la quatrième session du comité d'experts

"1) un ou plusieurs documents traitant des six points définis par la Réunion consultative d'experts de pays en développement sur les circuits intégrés, qui s'est tenue du 24 au 27 mai

1988, et explicités par le porte-parole du Groupe des 77 au cours de la séance du 31 mai;

2) un document contenant une version révisée du projet de traité présenté à la troisième session du comité d'experts, qui prenne en considération les débats de cette session, l'évolution ultérieure dans ce domaine et les commentaires reçus des gouvernements (documents IPIC/CM/1 et addendums). La nouvelle version devrait contenir des variantes pour les questions mentionnées au paragraphe 1) et des notes explicatives d'ensemble, en particulier au sujet des nouvelles dispositions. Une disposition du projet devrait prévoir que les parties contractantes sont libres d'adopter la forme de protection qu'elles souhaitent dans leur législation, à condition que celle-ci soit conforme au futur traité."

La quatrième session du Comité d'experts sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés s'est tenue à Genève du 7 au 22 novembre 1988. Soixante et un Etats y ont été représentés. Des représentants de cinq organisations intergouvernementales et de 12 organisations non gouvernementales y ont aussi participé en qualité d'observateurs.

Les délibérations de la quatrième session du comité d'experts ont eu lieu sur la base des documents suivants : "Projet de traité accompagné de notes explicatives", document présenté par le directeur général de l'OMPI (IPIC/CE/IV/2); "Les six points définis par la réunion consultative d'experts de pays en développement du 24 au 27 mai 1988", document rédigé par le Bureau international (IPIC/CE/IV/3); "Projet d'avenant de la Convention de Berne relatif à la protection des schémas de circuits intégrés", document présenté par l'Inde (IPIC/CE/IV/5); enfin, documents contenant les propositions de modification du projet de traité (documents IPIC/CE/IV/4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) que des délégations ont présenté en cours de

session en relation avec des articles du projet de traité. Il est possible, sur demande, de se procurer auprès du Bureau international de l'OMPI ces documents ainsi que les autres documents mentionnés dans la présente note.

En même temps que la quatrième session du comité d'experts s'est aussi tenue à Genève, du 14 au 22 novembre 1988, une Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés. Soixante Etats y ont été représentés. Des représentants de quatre organisations intergouvernementales y ont aussi participé en qualité d'observateurs.

Les délibérations de la réunion préparatoire ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du directeur général de l'OMPI intitulé "Préparatifs de la conférence diplomatique" (document IPIC/PM/2). Les questions examinées ont été les suivantes :

- documents traitant de questions de fond à présenter à la conférence;
- Etats et organisations à inviter à la conférence;
- date et lieu de la conférence;
- projet de règlement intérieur de la conférence;
- libellé des invitations à la conférence;
- projet d'ordre du jour de la conférence.

La réunion préparatoire a décidé que la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité se tiendrait du 8 au 26 mai 1989 à Washington.

Les invitations à la conférence ont été envoyées en décembre 1988, accompagnées des deux documents suivants (en français, anglais, arabe, espagnol et russe) :

- Projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique (document IPIC/DC/1);
- Projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique (document IPIC/DC/2).

Le Bureau international a établi, et publié en janvier 1989, une version révisée du projet de traité qui sera soumise à la conférence pour examen.

Études

Les conflits de lois en matière de contrats de droit d'auteur : vers une harmonisation des analyses

Paul Edward GELLER*

(Traduction de l'OMPI)

Correspondance

Lettre du Pérou

**La législation péruvienne
en matière de droit d'auteur et de droits voisins**

Gustavo LEÓN Y LEÓN DURÁN*

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 20 février – 3 mars (Genève)** **Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (première session)**
 Le comité examinera des normes proposées dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 3-7 avril (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (huitième session)**
 Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (mars 1987) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 10-21 avril (Genève)** **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles**
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles et un règlement d'exécution de ce traité.
Invitations : Etats membres de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que certaines organisations.
- 24-28 avril (Genève)** **Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (sixième session)**
 Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 8-26 mai (Washington)** **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés**
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés.
Invitations : Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 29 mai – 2 juin (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (treizième session)**
 Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai 1988) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

- 12-28 juin (Madrid)**
- Conférence diplomatique pour la conclusion d'un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**
- La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 26 juin - 3 juillet (Paris)**
- Union de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques : Comité exécutif (session extraordinaire)** (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- Le comité passera principalement en revue les activités menées et les réunions tenues depuis sa dernière session (juin 1987) en ce qui concerne les questions de fond touchant à la protection du droit d'auteur.
Invitations : Etats membres du Comité exécutif de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, les autres Etats parties à la Convention de Berne ainsi que certaines organisations.
- 5-7 juillet (Genève)**
- Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : Comité intergouvernemental (session ordinaire)** (convoqué en commun avec le BIT et l'Unesco)
- Le comité examinera l'état de la protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.
Invitations : Etats membres du Comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 25 septembre - 4 octobre (Genève)**
- Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)**
- Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.
 Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.
Invitations : Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 26 septembre (Genève)**
- Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (deuxième session)**
- Le comité examinera ses principales activités et ses plans d'avenir.
Invitations : Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.
- 9-13 octobre (Moscou)**
- Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique** (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)
- Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes (entre pays capitalistes et pays socialistes) et dans d'autres accords de coopération économique (entre pays capitalistes et pays socialistes), en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.
Invitations : le colloque sera ouvert au public. Excepté les représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.
- 1^{er} et 2 novembre (Beijing)**
- Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI^e siècle** (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)
- Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants : l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et examen en matière de brevets.
Invitations : Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.

- 6-10 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)**
 Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 13-24 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)**
 Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 14 avril (Genève)** **Comité consultatif (trente-neuvième session)**
 Le comité examinera principalement les résultats de la vingt-quatrième session (10-13 avril) du Comité administratif et juridique et préparera la réunion avec les organisations internationales.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 16 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarantième session)**
 Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 17 et 18 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-troisième session ordinaire)**
 Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1989

- 10-12 juillet (Genève)** Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle
- 26-30 septembre (Québec)** Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès